

## Conditions générales ateliers « *Envie d'apprendre* »

### Buts des ateliers

#### 2-4 ans

- Offrir un lieu ressource pour les enfants faisant l'école à la maison et pour leur famille.
- Offrir un environnement sécurisé pour explorer librement seul ou en groupe.
- Faire des expériences positives dans la nature, dans le respect du rythme et des besoins de chacun.
- Faire des activités de mouvement, de créativité et d'expression théâtrale.
- Apprendre à accueillir et reconnaître ses émotions. Apprendre à les nommer et les apprivoiser.

#### 5-12 ans

- Offrir un lieu ressource pour les enfants faisant l'école à la maison et pour leur famille.
- Développer ses compétences sociales, au travers de la communication bienveillante et la collaboration.
- Développer ses compétences scolaires au travers de projets, et avec du matériel pédagogique montessori.
- Jouer et apprendre de-par et avec la nature (jardin-forêt).

### Inscription

Le contrat signé et la finance d'inscription de 200.- font office d'inscription. L'inscription se fait pour l'année scolaire entière.

La finance d'inscription comprend l'ouverture et le suivi du dossier de l'enfant, avec des entretiens lorsque cela est nécessaire. Elle assure également les frais courants pour le petit matériel (peinture, outils, crayons...)

Lors de l'inscription, l'enfant, son (ses) parent(s), et l'éducatrice signent la charte des ateliers et s'engagent à la respecter.

Chaque atelier peut accueillir 10 enfants maximum. Nous prenons les inscriptions dans l'ordre d'arrivée.

### Tarif

Le tarif est de 10.-/heure/enfant.

### Paiement

Une facture est envoyée par email à la fin de chaque mois. Le paiement se fait par virement sur le compte postal indiqué sur la facture.

## Résiliation

La résiliation du contrat (désinscription) se fait par écrit au minimum un mois à l'avance pour la fin d'un mois. En cas de résiliation anticipée, les ateliers du mois en cours et du mois de délai vous seront facturés. La finance d'inscription n'est pas remboursable.

## Rupture

Nous nous réservons le droit de rompre le contrat dans les cas suivants

- Non respect récurrent de la charte de la part des parents mettant à mal l'esprit de groupe et la bienveillance.
- Non respect récurrent de la charte de la part de l'enfant mettant à mal l'esprit de groupe et la bienveillance
- Absences régulières et injustifiées.
- Non paiement des prestations

## Absences-vacances

Chaque enfant peut avoir au maximum 5 absences non facturées par année scolaire pour autant que celles-ci soient annoncées au minimum 24h à l'avance. S'agissant de maladie, les absences ne sont pas comptabilisées si un certificat médical est fourni.

Les ateliers n'ont pas lieu durant les vacances scolaires vaudoises et les jours fériés officiels du canton de Vaud. Vous avez la possibilité de prendre d'autres vacances en dehors des vacances scolaires jusqu'à 1 mois par année scolaire. Elles doivent être annoncées au minimum un mois à l'avance et ne seront pas facturées.

Pour les admissions et les départs en cours d'année, ce capital « vacances » est calculé au prorata.

## Maladies

Pour la santé de tous et le bon déroulement des ateliers, nous ne prenons pas en charge les enfants malades. En cas de dégradation de l'état de santé durant l'atelier, nous nous permettrons de vous appeler et de vous demander de venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence et lorsqu'il est impossible de joindre une personne responsable de l'enfant, les éducatrices sont autorisées à prendre toutes les dispositions nécessaires au mieux-être de l'enfant.

Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demanderons de signer la feuille de décharge nous donnant toutes les indications nécessaires à sa bonne prise.

## Responsabilité – assurance RC

Chaque enfant doit être assuré d'une assurance RC à la charge des parents. Nous mettons tout en œuvre pour garantir le respect du matériel. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'affaires personnelles perdues ou abimées.

## Equipement

Les enfants portent des vêtements peu dommages et adaptés aux conditions météo, leur permettant d'évoluer en extérieur par tous les temps. Ils apportent également une paire de pantoufles.

### Entretien avec les parents

Les parents, les enfants ou les éducatrices peuvent demander un entretien quand cela se révèle nécessaire. Un entretien de bilan au minimum par année est proposé.

Il nous tient à cœur d'entretenir une relation de confiance. Nous vous encourageons à nous communiquer au plus vite toute inquiétude, doute ou question afin de collaborer au plus proche des besoins de votre famille.

### Informations fournies

Les informations fournies dans le contrat restent strictement confidentielles. Merci de nous communiquer tout changement important.